



Commune
d'Aubure

Flash info Potins



N° 2021-02

Avril 2021

Responsable de rédaction : Marie-Paule Gay

ÉDITO

Les beaux jours arrivent et nous devons à nouveau rappeler les règles élémentaires de citoyenneté et du vivre ensemble. **Nous avons de plus en plus d'auburiens qui se plaignent d'un manque de respect concernant leur quiétude et leur propriété par rapport aux aboiements des chiens et à la présence de crottes.** Même si nous sommes dans un village, les rues, trottoirs ne sont pas des canisettes. Il est important que chaque propriétaire de chien ramasse les déjections de son animal.

Il est aussi essentiel que votre animal soit bien dressé et qu'il n'aboie pas de manière intempestive dans votre jardin. Un aboiement de chien en appel un autre etc. Chaque chien doit connaître les règles et chaque maître le règlement municipal. N'oubliez pas que vos voisins ont besoin de repos et de quiétude.

Le terrain de jeux est celui des jeunes et non celui des chiens. C'est du bon sens et du civisme.

D'autre part, il est interdit d'entreprendre des travaux bruyants les jours fériés et les dimanches.

En ce moment, nous avons à la porte la grippe aviaire. C'est pourquoi, vos volailles doivent être enfermées et rentrées la nuit. **Si un seul volatile est atteint ce sont tous les volatiles sur un rayon de 3 km qui doivent être abattus sans possibilité d'en remettre avant minimum 6 mois.** Nous vous demandons de faire très attention et de respecter les directives sanitaires ci-dessous.

La quiétude et le respect des règles sont importantes pour chacun et chacune d'entre nous. Nous comptons sur vous et votre civisme.

Votre maire, Marie-Paule Gay

ENVIRONNEMENT & FLEURISSEMENT :

Après les chrysanthèmes et les primevères, **le comité de jumelage vous proposera un achat groupé de géraniums et autres fleurs pour l'été.** Réservez-leur un bel accueil pour un beau fleurissement de la commune. Surveillez vos boîtes aux lettres, vous y trouverez des bons de commandes à leur retourner avant le 26 avril 2021. La livraison est prévue pour le samedi 8 mai 2021. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires, concernant le lieu et l'heure de livraison, sur le prospectus.

La commission environnement est au travail pour écrire une charte environnementale communale afin de préserver la flore et les insectes indispensables à la pollinisation. Chaque auburien deviendra ainsi acteur d'un village de montagne respectueux de la biodiversité.

RENCONTRES

Madame la maire et ses adjoint-es vous reçoivent sur rendez-vous, à prendre en appelant la mairie.



Dates à noter

13 ET 21 JUIN : ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les 13 et 21 juin 2021 auront lieu les élections départementales et régionales. Vous aurez à élire vos conseillers d'Alsace et vos conseillers régionaux.

Ce sont les conseillers d'Alsace qui décident de la politique de la Collectivité Européenne d'Alsace liée à la jeunesse (collèges, bilinguisme, la petite enfance...), à l'environnement, à la mobilité, à l'économie, au tourisme, à l'insertion, aux relations transfrontalières, aux associations, à la culture...

Ce sont les conseillers régionaux qui décident de la politique des moyens de transport, des lycées, de la transition énergétique, de l'économie régionale...

Quand bien même vous ne les voyez pas, ne les connaissez pas, ce sont eux qui permettent aux citoyens, aux communes de s'engager dans des projets et de les aider.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir voter, n'oubliez pas de donner votre procuration à un de vos proches. Pour rappel, vous avez la possibilité de faire une procuration auprès de la gendarmerie. Un nouveau dispositif a été créé pour les électeurs, intitulé Maprocuration. **Ce dispositif permettra de faire la demande de procuration en ligne depuis le smartphone ou l'ordinateur** afin de gagner du temps en gendarmerie. Cette télé-procédure est ouverte à partir du 6 avril 2021.

Nous avons besoin de personnes pour les permanences au bureau de vote. N'hésitez pas à vous signaler auprès du secrétariat ou de vos élu-es.

18 JUIN À 18H : COMMÉMORATION

Comme tous les ans nous accueillerons les délégations du Val d'Argent pour la commémoration de l'appel du 18 juin. Vous êtes tous invités à y participer dans le respect des règles des mesures sanitaires du moment.

27 AOÛT : RÉCEPTION POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS

N'oubliez pas de signaler à la Mairie la réussite de votre enfant aux examens (brevet, baccalauréat ou autres diplômes de fin d'études). Il ou elle sera invité-e à la réception qui aura lieu le dernier vendredi du mois d'août.

INSCRIPTIONS AU PÉRISCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2021-2022

Les inscriptions se feront par mail du 17 mai au 4 juin.

Dès le 10 mai, vous trouverez sur le site de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé les formulaires à télécharger, les pièces à joindre et les instructions à suivre !

Rdv sur <https://www.cc-ribeauville.fr/enfance-jeunesse.htm>

LES TRAVAUX EN FORÊT LES SAMEDIS APRÈS-MIDI

Le bénévolat en forêt continue. L'occasion pour vous de découvrir notre forêt et d'avoir une expérience forestière. Se manifester auprès d'Arthur Kletty ou de Christian Kletty au 06 77 48 88 91



Règles à respecter

GRIPPE AVIAIRE : INFORMATION IMPORTANTE

Un cas d'Influenza Aviaire H5N8 a été détecté dans une basse-cour plein air à Béblenheim. Le Préfet a donc placé les communes avoisinantes en zone de contrôle temporaire.

Des mesures de prévention doivent être prises, sans délai, par tous les détenteurs de volailles :

- Confinement jour et nuit des volailles et canards et / ou mise en place de filets de protection sur la basse-cour afin d'éviter les contacts même indirects entre les oiseaux sauvages et les oiseaux domestiques et volailles.
- Surveillance quotidienne des animaux.
- Aucun mouvement de volatiles, de poules, d'œufs, de fientes ne doit avoir lieu.
- Signalement de tout comportement anormal ou signe de maladie à un vétérinaire (signes nerveux : cou tordu, mouvements cloniques de la tête, pédalage, oiseaux prostrés).
- Si une mortalité anormale est constatée, conservation des cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant, et contact sans délai d'un vétérinaire.
- Déclaration auprès de la mairie de toute détention non commerciale de volailles (basse-cour) et autres oiseaux captifs élevés en extérieur (formulaire disponible en mairie ou sur internet : Cerfa 15472*02).

ARRÊTÉ MUNICIPAL RELATIF AU BRUIT DU VOISINAGE

Comme vous êtes très nombreux à être de nouveaux auburiens, vous trouverez ci-joint l'arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, en date du 10 août 1998.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance.

MODE D'EMPLOI ET RÉGLEMENTATION DÉCHETS VERTS

Le printemps amène les travaux dans les jardins. **Nous vous rappelons qu'il est interdit de passer la tondeuse le dimanche et les jours fériés, de faire du feu de branchage sans autorisation municipale** sous peine d'être verbalisé par la brigade verte. Il est vivement conseillé de ne pas couper les haies et arbustes au printemps pour la nidification.

La meilleure solution est d'apporter les déchets verts au dépôt à votre disposition. **Si, malgré tout, vous souhaitez faire du feu, il est possible d'obtenir une autorisation dérogatoire sur demande écrite, par mail, à la mairie. Il est important de faire la demande au minimum 48h avant la date choisie** afin d'avoir le temps d'avertir pompiers, brigades vertes, gendarmerie. Les feux de branchages doivent être effectués en tenant compte du vent, de vos voisins et uniquement pour du bois sec.

RAPPEL URBANISME

Avant toute réalisation, construction, modification, grosse réhabilitation ou ajout d'extension sur votre terrain ou vos bâtiments, une déclaration préalable en Mairie est nécessaire pour connaître vos droits et vous éviter d'éventuels désagréments.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet aux communes de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Le site www.service-public.fr détaille tous les travaux soumis à demande d'urbanisme et la nature du formulaire à utiliser.

Projets

FORUM ET CONFÉRENCE

Dès que nous pourrons à nouveau nous réunir, nous avons préparé pour les auburiens un forum et une conférence autour des thèmes liés à l'environnement dont la biodiversité forestière.

Une grande manifestation scientifique et artistique est en projet avec l'Observatoire Hydro-Géo-chimique de l'Environnement (OHGE), l'Université de Strasbourg, le Jardin des Sciences et la commune pour l'année scolaire 2021/2022.

Toute personne intéressée par ce projet peut se renseigner auprès de Mme la Maire.

COMPOSTEUR - ACTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR) propose aux habitants d'acquérir un composteur avec 50% du prix pris en charge.

Pour réserver : <https://www.cc-ribeauville.fr/environnement/operation-composteurs-2021.htm>



50 % DE REMISE SUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

La Communauté de communes s'inscrit dans la quinzaine nationale du compostage et propose aux habitants d'acquérir un composteur individuel à prix préférentiel.

Parce que faire son compost est un acte bon pour la planète la **CCPR prend en charge 50% du coût d'acquisition.**

Les composteurs proposés sont en bois traité autoclave, sans brome ni arsenic, de fabrication locale et en bois labellisé PEFC. Vous avez le choix entre :

- 400 L à 22,95€ ou
- 570 L à 27,69€

Réservations jusqu'au 3 mai.

Commandez en ligne dès à présent et venez récupérer vos bacs 1^{er} semaine de juin

5 BONNES RAISONS POUR COMPOSTER SES BIODÉCHETS

- Réduire la quantité de déchets dans ma poubelle et donc ceux traités par la collectivité
- Éviter que mes biodéchets composés à 80 % d'eau ne soient incinérés
- Permettre un retour au sol de la matière organique au plus près du point de production
- Nourrir mon jardin ou mes jardinières avec un amendement de qualité
- Économiser sur l'achat de terreau et sur la redevance d'enlèvement des déchets

